

MODALITÉS D'INSCRIPTION

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

CONTACTS : ilfomer-organisationgenerale@unilim.fr

05.87.08.08.74

#1

L'INSCRIPTION

Pour pouvoir vous inscrire à l'université veuillez-vous connecter via le lien suivant :

Si vous êtes lycéen :

<https://www.unilim.fr/admission/sinscrire-ou-se-reinscrire/inscription-i-je-suis-lyceen/>

Si vous êtes étudiant :

<https://www.unilim.fr/admission/sinscrire-ou-se-reinscrire/reinscription-i-je-suis-etudiant/>

Si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, auto-entrepreneur, artisan, commerçant, exploitant agricole, profession libérale, veuillez-vous rapprocher de la Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage (DFCA) pour connaître les modalités spécifiques d'inscription. Vous relevez peut-être de la formation continue.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la DFCA - dfc@unilim.fr :

<https://www.unilim.fr/dfca/documents-a-telecharger/>

#2

LES TARIFS

EN FORMATION INITIALE

Diplôme d'État d'ergothérapeute	3 ans	1568 euros dont 178 euros de droits d'inscription par an
Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute	1er cycle : 1ère et 2ème année	178 euros de droits d'inscription par an
Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute	2ème cycle : 3ème et 4ème année	254 euros de droits d'inscription par an
Certificat de Capacité d'orthophoniste	5 ans	563 euros de droits d'inscription par an
Certificat de Capacité d'orthoptiste	3 ans	345 euros de droits d'inscription par an



#3

LES
DATES

D'INSCRIPTION

ATTENTION

Ne loupez pas les dates de connexion !

Veuillez noter que les périodes d'inscription à l'ILFOMER sont plus réduites que celles indiquées sur le site de l'Université de Limoges.

Deux périodes de connexion sont possibles pour votre inscription ou ré-inscription :

PÉRIODE 1	PÉRIODE 2
 Entre le 02 juillet à partir de 14h00 et le 10 juillet 2025 (à partir du 04 juillet pour une première inscription à l'Université de Limoges)	 Entre le 21 août et le 31 août 2025

* Les cartes étudiantes et les certificats de scolarité seront actualisés et/ou distribués en septembre 2025.

#4

L'ATTES
TATION

DE RESPONSABILITE
CIVILE

Tous les étudiants de l'institut ont des stages obligatoires au cours de leur cursus.

Vous devez donc impérativement fournir pour chaque année universitaire, une **attestation de responsabilité civile** couvrant votre activité en stage : dommages corporels et matériels.



#5

LES
STAGES

ATTESTATION
DE VACCINATION -
CERTIFICAT MEDICAL

Tous les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois à l'ILFOMER doivent impérativement faire compléter par leur médecin traitant avant la rentrée, une **attestation de vaccinations** (téléchargeable sur le site www.unilim.fr). Celle-ci, une fois complétée et signée par le médecin, sera à déposer sur l'espace numérique de travail BIOME comme pièce justificative à joindre à l'inscription.

Les étudiants admis en orthophonie ou en orthoptie, devront fournir en plus par mail, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'orthoptiste ;

Une tenue veste/pantalon blanche ou blouse est obligatoire sur les lieux de stage : il est coutumier que les étudiants d'une même promotion fassent une commande groupée dès la rentrée à leur initiative.

#6

LES BOURSES

Les étudiants inscrits au Certificat de capacité d'orthophoniste ou au certificat de capacité d'orthoptiste relèvent, pour les bourses, du **CROUS** de Limoges.

Pour ceux qui n'ont pas fait la demande, vous devez vous connecter sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>, et cliquer sur demande de dossier social étudiant (DSE).

Si la demande a été faite auprès du CROUS de votre région d'origine, vous devez contacter le CROUS de Limoges à contact@crous-limoges.fr, le plus rapidement possible, en indiquant votre situation, votre région d'origine, et votre numéro de boursier.

Les étudiants inscrits aux diplômes d'État de Masseur-kinésithérapeute ou d'Ergothérapeute, relèvent, pour les bourses, du **Conseil Régional** de la Nouvelle Aquitaine.

Les demandes de bourse devront se faire sur le site boursesanitairesociale.fr de la Région Nouvelle-Aquitaine, **entre le 5 juin et le 28 novembre 2025**, à partir du lien suivant <https://les-aides.nouvelle-aquitaine/bourse-sanitaire-sociale.fr/>

!! IMPORTANT !! : Vos demandes de bourse CROUS faites pour 2025/2026 doivent être annulées auprès du CROUS contact@crous-limoges.fr

Pour les étudiants en ergothérapie ou en masso-kinésithérapie, pour choisir la nature de la bourse, lors de votre inscription dématérialisée, veillez à bien sélectionner « bourse régionale sage-femme ILFOMER » (ne pas cocher BOURSE REGIONALE) lors de l'étape « données annuelles », le montant de votre inscription serait erroné.

#7

LA DATE

DE RENTREE POUR
LES ADMIS EN 1ERE
ANNEE

PRÉSENCE OBLIGATOIRE

! VENIR AVEC UN ORDINATEUR OU UNE TABLETTE !

Lundi 01 Septembre 2025 - 09h00
AMPHI 3
2^{ème} étage du bâtiment des formations
sanitaires
Campus de Vanteaux
39F rue Camille Guérin 87036 LIMOGES

L'ILFOMER est fermé du mardi 15 juillet au mercredi 20 août 2025 inclus.

BIENVENUE À L'ILFOMER !

TOUS NOS VOEUX DE RÉUSSITE

